

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT QUATRE MARS.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2303_277

OBJET

Budget annexe
lotissement la Guignace
: vote du budget primitif
2023

DIRECTION DES
FINANCES

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
32

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, M. BOCHE, M. BADONI, M. SUZZARINI, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :
M. BOISSET (Mandataire M. RENO),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme GELOT (Mandataire Mme SICAULT),
Mme BOUCHER (Mandataire M. BOCHE),
Mme PREVOT (Mandataire Mme HAUTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire M. GALLOIS),
Mme ZAGHOUBANI (Mandataire M. BADONI),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire Mme CHAIR),
Mme HAMON (Mandataire Mme DUBOIS),
M. SIMION (Mandataire M. DUFOUR).

Etait absent excusé : M. BERTHELEMY.

Secrétaire(s) de séance : Romain SUZZARINI

-:-

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu les articles L.2312-1 à L. 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,
Vu la délibération du Conseil Municipal N°DFI2302_226 du 3 février 2023 relative au débat d'orientations budgétaires 2023,
Vu la délibération d'affectation provisoire du résultat 2022 votée le 24 mars 2023,
Vu l'avis de la Commission de Finances du 08 mars 2023,
Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Procède au vote du budget annexe du lotissement « La Guignace » comme suit :

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Le chapitre 002 (589 831,07 €) est adopté par 32 voix pour.

Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Le chapitre 65 (589 831,07 €) est adopté par 32 voix pour.

Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Les chapitres 16 (424 764,84 €) est adopté par 32 voix pour.

Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Les chapitres 01 (424 764,84 €) est adopté par 32 voix pour.

Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT, Mme

SEBENE, M. SIMION.

-:-

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 14 avril 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 14 avril 2023

Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

LOTISSEMENT "LA GUIGNACE"

CHAP.	LIBELLES	Pour mémoire Budget Primitif précédent	Proposition du Maire	Vote du Conseil Municipal
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		589 831,07	589 831,07
70	PRODUITS DES SERVICES	230 000,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00	0,00	0,00
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 200,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	234 200,00	589 831,07	589 831,07

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 200,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	230 000,00	589 831,07	589 831,07
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	234 200,00	589 831,07	589 831,07

CHAP.	LIBELLES	Pour mémoire Budget Primitif précédent	Proposition du Maire	Vote du Conseil Municipal
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	4 200,00	424 761,84	424 761,84
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 200,00	424 761,84	424 761,84

001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		424 761,84	424 761,84
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 200,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 200,00	424 761,84	424 761,84